



N° 23-11-62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - M. Marc CLOUET - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Philippe GEFFROTIN - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - Mme Amalia CAPITAINE - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Carmela DEGLIAME - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Laura COUDRIER (présente de 20h30 à 21h35)

Absents :

M. Denis JOLY - M. Philippe HERCYK - M. Lucien KLIPFEL - M. Philippe HERCYK - M. Fabien MOINIER - Mme Claudine STEINMANN - Mme Fatma YORAT - Mme Cindy BARQUILLA - M. Guillaume DUBOS - Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35)

Pouvoirs :

M. Lucien KLIPFEL pouvoir à Mme Ghislaine CHAUVEAU
M. Denis JOLY pouvoir à M. Marc CLOUET
M. Philippe HERCYK pouvoir à Mme Carmela DEGLIAME
M. Fabien MOINIER pouvoir à M. François JEFFROY
Mme Laura COUDRIER (départ à 21h35) pouvoir à Mme Amalia CAPITAINE

Nombre de Conseillers en exercice	29
Nombre de Conseillers Présents	19
Nombre de Conseillers Votants	24
Date de convocation	16/11/2023
Date d'affichage	16/11/2023

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges (CLETC) n°9 du 3 octobre 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU le rapport de la CLETC n°9 du 3 octobre, notifiée à la commune le 23 octobre 2023,

VU l'avis de la commission des Finances en date 20 novembre 2023

CONSIDERANT que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts, la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) s'est réunie le 3 octobre 2023 pour évaluer les charges transférées entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,

CONSIDERANT que le Président de cette commission a notifié, le 23 octobre 2023, à la commune son rapport évaluant le coût net des charges transférées,

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune de se prononcer dans un délai de trois mois à compter de sa transmission, puis au conseil communautaire d'arrêter le montant des attributions de compensation définitives 2023,

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de Groslay de se prononcer sur ce rapport

Préfecture
095-219502887-20231123-23-11-62-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023

Entendu le rapport de Monsieur Denis GIRARD, Maire adjoint délégué aux Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et voté,

POUR : 14

M. Patrick CANCOUET - M. Marc CLOUET (pouvoir Denis JOLY) - Mme Ghislaine CHAUVEAU (pouvoir M. Lucien KLIPFEL) - Mme Jennifer NUNES - Mme Annie MUGNIER - M. Denis GIRARD - M. Ferdinando CITO - M. Ludovic LEFFET - M. Sylvain HARLE - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINE (pouvoir Mme Laura COUDRIER)

CONTRE : 5

M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY (pouvoir M. Fabien MOINIER) - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND

ABSTENTION : 5

M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - Mme Carmela DEGLIAME (pouvoir M. Philippe HERCYK) - M. Philippe GEFFROTIN

Article 1 : APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) n°9 en date du 3 octobre 2023.

Publiée - Notifiée le 24/11/2023

Certifiée exécutoire par le Maire,

le 28/11/2023

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
M. Lucien CORINTHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20231123-23-11-62-DE
Date de télétransmission : 28/11/2023
Date de réception préfecture : 28/11/2023